

# VERS UNE OFFRE DE FORMATION ENRICHIE POUR LE SECTEUR MARITIME

SURVOL DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE  
SUR LES BESOINS DE FORMATION DES  
MÉTIERS DU SECTEUR MARITIME



**Comité sectoriel**  
de main-d'œuvre  
de l'industrie maritime

# UNE ENQUÊTE NÉCESSAIRE

L'industrie maritime évolue constamment, notamment en raison de nombreuses avancées technologiques, de changements réglementaires et une demande croissante de main-d'oeuvre qualifiée. Afin de répondre à ces enjeux, le **CSMOIM** a donné le mandat au **Groupe DDM** à l'hiver 2024 de réaliser une enquête stratégique grâce au soutien financier de la **Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)**.

Les résultats de cette enquête s'avèreront utiles afin d'orienter nos actions futures et de définir nos priorités en termes de développement et d'adaptation de formations, en vue de mieux répondre aux besoins de l'industrie. Ils serviront également aux maisons d'enseignement qui développent ces formations, le tout dans le but d'assurer le développement des compétences et la pérennité de notre secteur.

## FORMATIONS RÉGLEMENTÉES VS. NON RÉGLEMENTÉES

Les formations réglementées sont encadrées par des législations obligeant le comité à inclure certaines compétences précises dans le curriculum des formations. Par exemple, à bord d'un navire, des métiers tels que capitaine ou officier de pont doivent répondre à des compétences régies par **Transports Canada**.

Les formations non réglementées concernent principalement un lot de compétences qui ne sont pas obligatoires dans le cadre d'un métier précis. Évidemment, on se doit quand même de répondre à d'autres compétences requises pour que le travail soit bien effectué, tant à bord d'un navire que sur la terre ferme.

**UN**

**APERÇU**

**DES**

**RÉSULTATS**

# OFFICIER(ÈRE) DE NAVIGATION NIVEAU GESTION (CAPITAINE & 1<sup>ER</sup> OFFICIER)

L'enquête a révélé plusieurs secteurs où la formation des officier(ère)s de navigation devrait être renforcée.



FORMATION INITIALE

50%

FORMATION CONTINUE

31%

des employeurs jugent que ces formations menant à la profession sont incomplètes.

# OFFICIER(ÈRE) ÉLECTROTECHNIQUE

En tant que profession émergente, le métier d'officier(ère) électrotechnique et la formation actuellement jugée incomplète à 30,8% suscitent la nécessité de développer une formation plus adaptée aux besoins spécifiques du secteur, prioritairement au niveau de la formation initiale.



30,8%

# ÉLECTROMÉCANICIEN(NE)

FORMATION INITIALE

50%

FORMATION CONTINUE

35%

des employeurs estiment que l'offre de formations destinées au secteur maritime ne répond pas aux besoins de ce métier.

# CUISINIER(ÈRE) DE NAVIRE CHEF CUISINIER(ÈRE) DE NAVIRE



FORMATION INITIALE

50%

FORMATION CONTINUE

31,8%

des employeurs identifient un besoin à combler  
quant à ces formations.

# FORMATIONS DU SECTEUR TERRESTRE

LES THÉMATIQUES DE  
FORMATION GÉNÉRALES ONT LA COTE  
AUPRÈS DES EMPLOYEURS.

61,3%

SIMULATIONS DE SITUATIONS D'URGENCE

58,1%

IMPÉRATIFS DE SÉCURITÉ PORTUAIRE

des employeurs démontrent de l'intérêt envers ces thématiques de formation.

Il ressort des résultats que les employeurs accordent une grande importance à des thématiques de formation telles que les simulations de situations d'urgence et les impératifs de sécurité portuaire. Ces données mettent en lumière un intérêt marqué envers des formations pratiques et ciblées répondant directement aux enjeux de gestion des risques et de santé et sécurité du secteur maritime.



# UNE OPPORTUNITÉ D'ÉVOLUER

Les résultats de l'enquête démontrent un besoin à combler tant au niveau des formations initiales que continues pour mieux répondre aux exigences des professions maritimes et aux attentes des employeurs.

Ces constats permettront au **CSMOIM** de cibler les projets à déposer pour obtenir du financement auprès de divers programmes du gouvernement du Québec.

En tant que catalyseur du développement des compétences de l'industrie maritime, le **CSMOIM** s'engage à œuvrer en faveur de l'adaptation et du renforcement de l'offre de formations afin de soutenir les organisations maritimes, qu'il s'agisse d'activités terrestres ou à bord des navires.

L'avenir du secteur est marqué par l'émergence de nouveaux métiers, de technologies innovantes et de nouvelles pratiques, ce qui rend crucial l'alignement des formations avec les réalités et besoins de l'industrie.

## LA MISSION DU CSMOIM

Depuis 2001, le **Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime (CSMOIM)** déploie des stratégies innovantes pour répondre aux besoins de l'industrie maritime, en participant activement au développement des compétences de la main-d'œuvre par la mobilisation et la concertation.

### VISION

Reconnu pour son expertise et ses stratégies concertées, le **CSMOIM** est la référence pour soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre et la promotion des carrières maritimes.

En tant qu'organisme paritaire, la position stratégique du **CSMOIM** facilite les échanges entre les diverses associations d'employeurs, de travailleurs et les organismes gouvernementaux.



**Comité sectoriel**  
de main-d'œuvre  
de l'industrie maritime